

**DEPARTEMENT  
DU  
VAL-DE-MARNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité – Fraternité

**MAIRIE DE LIMEIL-BREVANNES**

**Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35  
Membres en exercice : 35**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022**

**L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le jeudi 06 OCTOBRE, 20 heures,**

**Le Conseil municipal, dûment convoqué le 30 septembre 2022, s'est assemblé, en lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Madame Françoise Lecoufle, son Maire en exercice.**

Françoise LECOUFLE, présente  
Philippe LLOPIS, présent  
Philippe GERBAULT, présent  
Dorothee BRODHAG, présente  
Daniel GASNIER, présent  
Corine KOJCHEN, présente  
Ambroise TOIN, présent  
Aïcha GASSET, présente  
Dominique RODRIGUEZ, présent  
Peggy TRONY, présente  
Gilles DAUVERGNE, présent  
Romain BLONDEL, donne pouvoir à Dorothee BRODHAG jusqu'à son arrivé à 21h22 pour le point n°17  
Eric LEANDRE, présent  
Cathy BRUN, présente  
Carol GAIN, présente  
Marie-Laure BATAILLE, présente  
Rosa LOPES, donne pouvoir à Corine KOJCHEN  
Martine VALLET, présente  
Kamel NEBBACHE, arrivé à 20h24 pour le point n°3  
Jennifer RAFFRAY, donne pouvoir à Philippe GERBAULT  
Ibra FAYE, présent  
Sylvain AUBERT, présent  
Martine MUNOZ, donne pouvoir à Philippe LLOPIS  
Thierry JACQUARD, présent  
Mahab CHAUDHRY, absente  
Manuel ALBUQUERQUE, donne pouvoir à Françoise LECOUFLE  
Martine MEDAILLE, présente  
Cédric LONGATTE, donne pouvoir à Ambroise TOIN  
Christine LIAMBO, présente  
André BLANCHET, présent  
Aurélien ARCHIMEDE présente  
Dalila SIDHOUM, présente  
Delphine BORGNA, présente  
Stéphane KOZJAN, absent à partir de 20h12 pour le point n°2  
Rachida BOULILA, présente

**Présidence de la séance : Françoise LECOUFLE**

**Secrétaire de la séance : Gilles DAUVERGNE**

**Ordre au sein de la séance : 4**

**Délibération n° 2022-DEL-67 : Désignation du représentant de la Ville au sein du Syndicat « Infocom'94 ».**

# Commune de Limeil-Brévannes

## Séance du Conseil municipal du jeudi 6 octobre 2022

Délibération n° 2022-DEL-67

**Objet :** Désignation du représentant de la Ville au sein du Syndicat Intercommunal INFOCOM 94.

Le Conseil municipal de Limeil-Brévannes,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21, L.5212-1 et suivants relatifs aux syndicats de communes ;

Considérant que la Ville est membre du Syndicat intercommunal INFOCOM 94 qui se consacre entièrement à la gestion informatique de ses collectivités adhérentes ;

Considérant que lors de sa séance en date du 2 juillet 2020, le Conseil municipal a désigné ses représentants au Conseil syndical : Monsieur Ambroise TOIN et Monsieur Sylvain AUBERT,

Considérant que les obligations de Monsieur Sylvain AUBERT ne lui permettent plus de se rendre suffisamment disponible pour représenter la Ville au Syndicat alors que ce dernier, sous l'impulsion de la présidence de Monsieur Ambroise TOIN, est amené à renforcer son rayonnement et tout particulièrement son fonctionnement auprès des collectivités membres de ce syndicat.

Considérant que le Conseil municipal a décidé de procéder à cette désignation à main levée ;

Où le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à la majorité

### DÉCIDE :

Article 1 : De désigner Gilles DAUVERGNE en tant que représentant de la Ville au Syndicat intercommunal INFOCOM 94 en remplacement de Monsieur Sylvain AUBERT.

Article 2 : D'abroger la délibération du 2 juillet 2020 portant désignation de Monsieur AUBERT.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture du Val-de-Marne, publiée sur le site internet de la Commune (<http://www.limeil-brevannes.fr>) et conservée au registre des actes administratifs.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Document transmis à la Préfecture  
du Val-de-Marne le 19/10/2022 .....

Publié le 20/10/2022 .....

Notifié le .....

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Pour le Maire et par délégation

Yasmina KHERMACHE

Directrice Générale des Services



Le Maire,

Françoise LECOUFLE

Le Secrétaire,

Gilles DAUVERGNE